

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS
SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 12 MARS 2024

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	23

Date de convocation	06/03/2024
Date d'affichage	06/03/2024

DL24008	OBJET : Détermination du prix de l'incinération du 1^{er} janvier au 30 juin 2024
----------------	--

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le douze mars, s'est réuni à 17 heures le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Théos GRANCHI, M. Antoine MARCOS, Mme Véronique POIGNET-SENGER (suppléante), M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE (suppléante), M. Richard TIBERINO, Mme Christine TOURNIER BARNIER, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Michel VERDIER (suppléant), Mme Valentine WOLBER (suppléante)

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. David RIBES (suppléant)

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, Mme Martine KUFFER, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante)

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL, M. David GUIRAUD

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, Mme Monique BOISSIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Alain DALMAS, Mme Claude DE GIRARDI, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Frédéric PASTOR, M. Julien PLANTIER, M. David-Alexandre ROUX, Mme Pascale VENTURINI

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI, Monsieur Alain LAGET

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaients donné procuration :

- Frédéric PASTOR à Richard TIBERINO
- Jean-François DURAND- COUTELLE à Frédéric TOUZELLIER
- Jean-Jacques GRANAT à Franck PROUST

Secrétaire de séance : Mme Valentine WOLBER

Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,

Pour la période allant du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024, le coût de l'incinération est estimé à : 97,83 € HT la tonne, comprenant :

- le remboursement des Investissements :	62,18 € HT/t
- le coût du traitement estimé à :	87,25 € HT/t
(Déduction des diverses recettes :	
Electricité, Chaleur, droit d'usage, Dasri)	-67,18 € HT/t
<hr/>	
Sous total	82,25 € HT/t
- la TGAP 2024 :	14,00 € HT/t

Total	96,25 € HT
Remboursement à Evolia taxes diverses:	2,41 €/t
(CET, TF, TCPE...)	
Régularisation trop perçu sur 2023	-0.83 €/t

TOTAL à refacturer aux EPCI	97,83 € HT/T

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'arrêter le prix de l'incinération du 1er janvier au 30 juin 2024 à la charge des groupements membres du Syndicat à 97,83 € HT la tonne avec application d'une TVA à 10 %.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 23 + 3 pouvoirs
Abstention : 0
Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Le Président du SITOM Sud Gard



Richard TIBERINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20240312-DL24008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024

Publication : 14/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

